



# Description de tâches de l'inspecteur national de CARS

L'inspecteur national de CARS relève du directeur technique de CARS et devra assister à tous les rallyes du CRC comme représentant technique et devra interpréter et appliquer, de façon constante, le Règlement technique.

Le rallye nommera un chef-inspecteur et une équipe adéquate d'inspecteurs pour tenir les inspections techniques des véhicules de compétition de tous les inscripteurs. L'inspecteur national de CARS aidera l'inspecteur en chef et tous ses inspecteurs en les guidant et en les aidant dans leurs tâches, dans l'interprétation du Règlement technique, de la classe et de la conformité.

L'inspecteur national est un officiel de CARS lors d'un rallye et est tenu d'afficher un professionnalisme élevé, de respecter les compétiteurs, le secret des problèmes sous enquête et les résultats de ces enquêtes.

Avant un événement, l'inspecteur national devra :

- s'assurer, avec l'organisateur et l'inspecteur en chef, qu'il y a suffisamment de temps et de ressources pour mener à bien l'inspection technique ;
- s'assurer d'un endroit convenable pour effectuer l'inspection technique ;
- planifier, avec le directeur technique, les points techniques précis à vérifier lors de l'inspection technique ;
- relire les rapports des rallyes précédents pour assurer le suivi et la conformité de l'inspection.

Dans le cadre du rallye, le rôle de l'inspecteur national est de :

- superviser l'inspection et s'assurer que l'inspection technique est complète ;
- gérer l'équipement technique de CARS et s'assurer qu'il sera disponible à l'équipe d'inspection technique ;
- remplir les carnets de bord
  - y inscrire les déficiences techniques et de classe
  - y inscrire les points à corriger avant le prochain rallye
  - avant de remettre les carnets, y inscrire le résultat ou la raison de l'abandon, les réparations et les ré-inspections nécessaires, etc.
- soutenir l'inspecteur en chef lors de la ré-inspection des véhicules prenant un nouveau départ après les réparations ou une sortie de route grave ;
- expliquer le Règlement technique ;
- trancher sur la conformité au Règlement technique et la classe ;
- aider l'organisateur ou les commissaires à répondre à des questions techniques lors de demandes ou de protêts ;
- tenir des inspections techniques particulières au nom de CARS lors de rallyes ;

- immédiatement après avoir terminé l’inspection technique, remettre un sommaire écrit des faits saillants de l’inspection au commissaire principal pour qu’il l’inclut dans son rapport ;
- relever d’éventuels problèmes pour en discuter avec le directeur technique.

Après un rallye, l’inspecteur national de CARS rédige à l’intention de l’inspecteur en chef et du directeur technique de CARS, un rapport qui

- commente la performance de l’équipe d’inspection ;
- identifie les tâches à améliorer à ce rallye ;
- identifie les exigences en matière de ré-inspection des véhicules pour les rallyes ultérieurs ;
- identifie des points ou des changements de règlement potentiels à discuter avec le directeur technique et le conseil de CARS.

De façon continue, avec le directeur technique de CARS, l’inspecteur national

- tient à jour un registre national des carnets de bord ;
- fait partie du comité du Règlement technique (comTech).

L’inspecteur national de CARS, , de concert avec le directeur technique, établira une liste de points techniques précis à vérifier, surveiller ou inspecter à chacun des rallyes. Le but est d’avoir une liste de points à vérifier durant les rallyes, pour en toucher le plus possible durant une saison. Ainsi le Règlement sera appliqué de façon plus uniforme durant tout le championnat.

L’inspecteur national sera nommé par le conseil de CARS à la suggestion du directeur technique. Il s’agit d’un mandat de deux ans. La personne choisie pourrait devoir démontrer son intérêt pour ce poste.